

# La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Janvier 2011 - N° 50

## L'AQDR participe à la campagne de la FTQ pour les retraites

Le 2 décembre dernier, c'est en lançant des centaines de ballons rouges devant la Caisse de dépôt et placement du Québec que les manifestants (congressistes de la FTQ et partenaires) ont montré leur volonté de voir les revenus de retraite améliorés pour tout le monde. Louis Plamondon, président de l'AQDR et plusieurs de nos membres étaient présents.

Le président de la FTQ, Michel Arsenault, a dénoncé les attaques multiples du patronat contre les régimes de retraite à prestations déterminées et contre les régimes publics, et annoncé que la campagne pour *Une retraite à l'abri des soucis* occuperait les énergies syndicales pour les prochains mois.



*« Les élus ont le devoir d'améliorer les régimes publics de retraite. Actuellement trop de personnes âgées, particulièrement les femmes, vivent dans la pauvreté lorsque vient la retraite, c'est inacceptable. Il faut multiplier les pressions sur le gouvernement du Québec pour qu'il prenne position et s'engage à bonifier le Régime de rentes du Québec », a déclaré le président de la FTQ, Michel Arsenault.*

Michel Arsenault était également accompagné de Jonathan Plamondon de Force Jeunesse et de Jacques Beaudoin de la Fédération des associations de retraités du Québec.

***« Il y a urgence, on ne peut laisser ceux et celles qui ont bâti le Québec vivre dans la pauvreté » - Michel Arsenault, président de la FTQ***

Lire la [suite](#) et voir l'excellente [vidéo](#).

## Prises de position et représentations

- Louis Plamondon est passé de nouveau à **Mongrain** le 24 novembre pour réagir au cas d'un monsieur traité de façon peu digne pour des problèmes d'élimination et qui est mort dénutri.
- Murielle Dumont y est également allée le 26 novembre pour le cas de la dame de 83 ans qui a été laissée seule pendant près de 24 heures dans son logement d'une résidence pour personnes âgées du secteur Jonquière à Saguenay.
- La **Table des aînées et des aînés de Lanaudière** demande à l'AQDR d'appuyer la demande des entreprises d'économie sociale de revaloriser le *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique*. La demande d'appui est acceptée pour améliorer les services de maintien à domicile.
- La **Coalition pour l'accès à l'aide juridique** lance une campagne de lettres au ministre de la Justice pour demander une hausse du barème de l'aide juridique. Une personne âgée au revenu minimum (14 160 \$ par an) n'y a pas accès gratuitement. L'AQDR enverra une lettre en ce sens avec copie au Barreau du Québec.
- La **section Monts et Rivières** a fait une résolution d'appui à la proposition de l'AQDR sur la création d'un poste de Protecteur des aînés vulnérables. Ce projet a été également présenté par le président aux **Tables de concertation de Longueuil et de Montérégie** qui ont également envoyé une lettre à la ministre pour demander un Protecteur des aînés vulnérables.
- L'AQDR appuie également la campagne *Ma santé me tient à cœur* de l'**AREQ** : notre logo sera sur les documents. La campagne sera lancée le 14 février.

## Abolition du Conseil des aînés

### LE CONSEIL DES AÎNÉS *un conseil avisé*

Créé en 1992, à la demande des regroupements d'aînés, le Conseil des aînés est un organisme gouvernemental qui a principalement pour mandat de promouvoir les droits et intérêts des aînés et leur participation à la vie collective, ainsi que de conseiller la ministre responsable des aînés et le gouvernement sur toute question qui concerne ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. Il a également comme responsabilité d'animer les 17 tables régionales de concertation des aînés.

Depuis avril 2007, madame Marguerite Blais est ministre responsable des Aînés.

L'Assemblée nationale se prépare à tenir des auditions publiques sur le projet de loi 130 qui prévoit notamment l'abolition du Conseil des aînés. L'AQDR a demandé d'être entendue.

Le ministère de la Famille et des Aînés a confirmé au G15 (assemblée consultative des associations d'aînés), à sa dernière réunion, que, quoi qu'il arrive, les engagements du ministère par rapport au G15 seront assurés.

## Parlement des sages

Dans sa lettre envoyée fin novembre à l'Assemblée nationale, l'AQDR mentionne qu'elle n'est plus en mesure d'assumer la coordination et l'organisation de l'événement. Nous proposons qu'un comité organisateur soit formé par les principaux organismes d'aînés qui se partageraient aussi bien les coûts que les tâches logistiques, sous la coordination de l'Assemblée nationale.

## Programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie

Par AQDR Lévis-Rive-sud



Réjeanne Grondin, présidente de l'AQDR Lévis-Rive-Sud et Nathalie Lebel, responsable du service d'aide aux locataires de l'ACEF Rive-Sud de Québec.

avener à moyen terme en matière de choix d'un milieu de vie (actuel ou futur). Ces ateliers s'adressent également aux proches d'une personne aînée et accompagnant celle-ci dans ses démarches.

On peut lire le [communiqué](#), ainsi que le [dépliant](#) annonçant le programme.

L'AQDR Lévis - Rive-Sud a annoncé le 17 novembre dernier la mise en place le *Programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie*.

C'est un nouveau [programme](#) d'information à l'intention des personnes aînées afin qu'elles soient mieux outillées pour prendre une décision éclairée à l'heure du choix d'un milieu de vie.

Il s'agit de 5 ateliers de deux heures chacun. Ils s'adressent aux personnes aînées qui se retrouvent en période de réflexion sur leur



*Tranquillité d'esprit...*

## 30e anniversaire de l'AQDR Brandon

Par Blanche Galarneau  
AQDR Brandon



L'AQDR Brandon fêtait dernièrement son 30<sup>e</sup> anniversaire et y avait invité le président, Louis Plamondon.



Deux autres membres du CA national y étaient : de droite à gauche, Lise Bournival et Dolorès Richard

## Renouveler la social-démocratie

Par Jacques Fournier  
AQDR St-Michel

La social-démocratie a parfois été présentée comme le compromis presque idéal entre le capitalisme sans cœur et le communisme sans âme. Rappelons-nous : pendant des décennies, la Suède, pour prendre cet exemple connu, a joui des bienfaits de la social-démocratie, ce qui impliquait de généreux programmes sociaux dans un système où la liberté n'était pas un vain mot.

Puis, le modèle a perdu de son lustre. Certains gouvernements qui se prétendaient sociaux-démocrates ont commencé à mener des politiques davantage néo-libérales, par exemple le gouvernement travailliste de Tony Blair où les sociaux-démocrates authentiques ne se reconnaissaient plus.

Au Québec, le gouvernement Lévesque, durant ses premières années, de 1976 à 1981, a adopté plusieurs politiques nettement sociales-démocrates. Comment pourrait-on renouveler la social-démocratie pour la rendre à nouveau attrayante et adaptée aux temps nouveaux que nous vivons ?

Un passionnant [colloque](#) international sur le renouvellement de la social-démocratie s'est tenu sur ce sujet à l'UQAM les 26 et 27 novembre dernier.

A mon avis, une social-démocratie renouvelée doit, entre autres, intégrer davantage la question de l'environnement et de l'utilisation plus judicieuse qui devrait être faite des ressources non renouvelables de la terre. Elle ne doit pas se contenter de revêtir une petite couche de peinture verte, mais être teinte en vert dans la masse de son renouvellement. Devrait-on appeler cela de l'éco-social-démocratie ? Je me méfie un peu des étiquettes.

Je relie cette question de l'écologie avec celle de la lutte à la surconsommation qui ne pourra être victorieuse, dans les pays du Nord, que par un recours massif à des formules inspirées par la simplicité volontaire. Nous devons changer notre mode de vie, individuellement et collectivement, et cela implique de se recentrer sur des valeurs autres que les valeurs dominantes du paraître, de l'avoir, de la compétition et de la surconsommation.



C'est une révolution majeure qui pourrait être proposée là. Il faudra changer le paradigme qui dit que « *l'argent est la mesure de tout* ». C'est un paradigme fort, car il nous fait valoriser des mots comme prospérité, richesse, ces mots-fétiches, qui teintent la social-démocratie du « *toujours plus* » que nous avons tant recherché, en particulier comme responsables ou militants syndicaux. J'en profite pour faire ici mon mea culpa en tant qu'ancien responsable syndical local durant plusieurs années ! Ce qu'il faut maintenant rechercher, ce n'est plus le « *toujours plus d'argent* » mais le « *toujours plus de temps de vivre* », une meilleure qualité de vie, en bref.



Par quoi remplacer la maxime « *l'argent est la mesure de tout* » ? Par exemple, par le don, qui, pour plusieurs anthropologues et sociologues (je pense à Marcel Mauss et à Jacques T. Godbout), est une valeur aussi, sinon plus, fondamentale dans nos sociétés que l'échange. Concrètement, ce choix entraîne le développement d'une société de bénévolat, de militantisme, d'engagement citoyen et de partage.

Bref, le renouvellement de la social-démocratie, pour moi, doit passer par une sérieuse remise en question de la place surfaite des échanges économiques et monétaires dans nos sociétés, avec tout le stress que cela entraîne autant dans nos vies de travail que dans la vie hors-travail.

Je crois qu'il est possible de concilier les nouvelles valeurs inspirées par la protection de l'environnement et la lutte contre la surconsommation, avec les valeurs traditionnellement attribuées à la social-démocratie qui sont la réduction des inégalités, la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et le respect de la dignité de la personne.

# Les aînés gênés d'émettre leur opinion ?

Par Maurice Boucher  
AQDR Lévis-Rive-Sud

Avec l'âge, l'impatience s'atténue, les plaintes se font moins insistantes, les revendications moins fréquentes et moins sévères. Qu'on le veuille ou non, il s'installe dans nos esprits et nos cœurs une sorte de sentiment de résignation ou des comportements qui sont dictés par notre culture judéo-chrétienne de l'amour du prochain et du pardon.



Voilà pourquoi il est généralement constaté, chez les personnes âgées, une réticence à soulever les problèmes quotidiens que, parfois, elles subissent et réticence aussi à dénoncer des situations injustes, qui briment leurs droits.

Ce comportement chez les aînés, au détriment de leurs droits et parfois de leur santé, se retrouve aussi chez un grand nombre de bénévoles responsables dans des regroupements organisés dont c'est la mission première, tels que l'AQDR. C'est très souvent dans les expressions, les termes utilisés et dans

la formulation des idées qu'on peut mesurer la qualité ou l'intensité de l'engagement d'une personne.

Généralement, on dit d'une personne qui est activement engagée dans un organisme communautaire, une association, un syndicat, etc. qu'elle en est *militante* ou *militant* : un qualificatif couramment utilisé, mais qu'on entendra plus rarement dans une organisation d'aînés. Comme s'il s'agissait d'un terme qui a quelque chose de péjoratif, d'agressif ou de trop contestataire.

Il en est de même du mot *politique*. Dans bien des cas, ce terme, dans leur esprit, a toujours une consonance partisane. Certains bénévoles, partisans de l'un ou l'autre des partis politiques, comprennent difficilement que la liberté d'exprimer une opinion critique à l'endroit d'un gouvernement, quel qu'il soit, est un pilier fondamental de toute société démocratique. Malgré la piètre opinion qu'on peut avoir de la politique, aussi non partisane qu'on puisse la vouloir, il faut savoir que si l'on décide de ne pas s'occuper de politique, la politique, elle, va s'occuper de nous et de notre sort.

Nous sommes tous assoiffés de justice, ce qui nous incite à revendiquer, à dénoncer les mesures qui nous apparaissent injustes, et nous en proposons d'autres qui répondraient mieux aux besoins des aînés. De tous les temps, ce sont les plus démunis, pauvres et défavorisés qui ont mené les luttes pour un meilleur partage. Ce sont eux qui ont découvert le fossé qui sépare la loi de la



justice et le fait que la lettre de la loi se plie à la volonté de celui qui détient effectivement le pouvoir.

Pour illustrer ces comportements, pensons à ceux qui reprennent cette expression qui enchante les politiciens : *Il ne faut pas mordre la main de celui qui nous nourrit*. Tout citoyen averti sait depuis longtemps lequel nourrit l'autre. Il faut être relativement naïf pour ne pas savoir qu'un gouvernement ou un ministre ou un député qui nous accorde un montant d'argent pour un projet, ne fait que nous retourner *notre argent*. Surtout que c'est généralement pour rendre des services qui relèvent de leurs responsabilités.

Il faut se rappeler que, quelles que soient les actions militantes exercées, si vous êtes licencié, rejeté ou réprimé pour cette raison ou pour vos opinions politiques, vous n'en mourrez pas ! Vous serez bien vivant même si vous avez été réprimé. Et comme vous serez vivant, les gens diront, dans ces occasions, des choses extraordinairement gentilles sur votre compte et vous serez là pour les entendre.

## Espoir et reconnaissance

Par Jean-Claude Pelletier.  
AQDR Lévis-Rive-Sud

Un enfant vient de naître. Quelle joie pour les parents ! Quel sentiment d'accomplissement ! Nous aurons un héritier. Que nous l'aimerons cet enfant, il ne manquera de rien. Nous sommes tellement fiers. Qui de nous n'a pas réagi de cette façon à l'arrivée de son enfant ?



Nous sommes prêts à tous les sacrifices et tous les efforts pour lui donner la meilleure éducation possible. Nous voulons lui transmettre les meilleures valeurs pour qu'il puisse devenir un excellent citoyen. Nous espérons pour lui une carrière réussie et lui souhaitons à son tour de rencontrer l'âme sœur et de fonder une petite famille où le bonheur règnera à son tour.

Nous sommes pleins d'attentions envers cet enfant et nous nous investissons sans compter pour lui car tous les espoirs sont permis et nous anticipons la fierté qui sera la nôtre quand il

graduera de l'université, quand il excellera dans son sport favori et quand il nous donnera à son tour nos petits-enfants. Nous prenons soin de cet enfant comme de la prunelle de nos yeux parce que nous l'aimons de tout cœur et parce que nous fondons en lui de grands espoirs. La conviction de sa réussite nous donne des ailes.

Il est grand maintenant, il travaille, il a sa petite famille et oui, nous sommes fiers de lui. Nous disons souvent : « *Regardez comme il est beau, comme il se débrouille bien avec ses enfants, c'est notre fierté* ». Et nous, nous voici seuls à la maison. Nous avons travaillé

toute notre vie pour nos enfants, nous leur avons donné tout ce dont ils avaient besoin pour réussir leur vie. Nous n'avons pas compté nos sous et nos peines. Nous nous sommes impliqués dans notre communauté comme bénévoles pour accompagner nos enfants à leurs activités favorites, Nous leur avons donné l'exemple de parents responsables en jouant notre rôle de bons citoyens.

Nous avons eu de belles vies professionnelles, très productives et qui ont laissé des traces dans notre communauté. Maintenant nous sommes à la retraite, et malheureusement la santé n'est plus ce qu'elle était. On pense même à « casser maison » pour aller en résidence. Les enfants nous aiment bien mais ils sont loin. On est un peu inquiets. Nous aurons besoin d'aide. Qui va prendre soin de nous quand ce sera nécessaire ? Pourquoi s'occuperait-on de nous ? Est-ce que ces gens nous doivent quelque chose ? Pourtant, notre contribution à cette société est très significative et concrète. Est-ce qu'on va le reconnaître ? Et si la vie nous amène en CHSLD, qui serons-nous pour ces personnes payées pour s'occuper de nous ? Peut-on penser qu'on va s'investir autant pour nous, qui sommes vieux, que nous l'avons fait pour nos enfants ? L'espoir a été pour nous une source inépuisable de motivation envers nos enfants et notre communauté; est-ce que la reconnaissance en sera une aussi féconde pour les personnes maintenant à notre service ?

Le seul espoir que nous ayons maintenant, c'est qu'on ne nous oublie pas, qu'on n'oublie pas ce que nous avons fait pour nos enfants et la communauté et que les personnes qui nous aident dans nos vieux jours, comme on dit, le fassent par reconnaissance, sachant bien que nous avons été un actif important pour notre société. Notre vie est à son crépuscule, le seul espoir qui nous reste est de terminer cette route dans la dignité, aimés des nôtres et reconnus par nos pairs.



Pourquoi aimer nos aînés ? Pourquoi éviter tout abus, tout geste d'impatience, de brutalité et les paroles blessantes ? Pourquoi accepter et passer par-dessus un geste d'impatience, une parole malheureuse de la part de l'aîné ? N'est-il pas permis de vivre un peu de frustration quelquefois ? Vieillir ce n'est pas toujours facile et plaisant. Un peu de compréhension, c'est toujours de mise ! Une chose importante qui permet les gestes d'amour envers un personne aînée, c'est de le faire pour ce qu'elle est, un être humain respectable qui a tant aimé; et par reconnaissance pour tout ce qu'elle a donné à sa famille et à sa communauté. On a le devoir de ne pas oublier. ...

## Dans la même veine...

Par Lucie Levert  
AQDR Laval

Une toute petite [vidéo](#) qui fait réfléchir...

# Citoyennes à part entière pour la vie

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) propose un dossier spécial portant sur les femmes âgées. Les textes visent à accroître notre capacité à identifier et contrer les obstacles qui empêchent les femmes âgées de bénéficier d'une réelle sécurité ou autonomie économique et d'exercer véritablement leur citoyenneté. Le dossier veut aussi sensibiliser et outiller les femmes âgées afin qu'elles puissent agir sur leur situation propre et transmettre leurs connaissances à d'autres.



L'outil de formation aborde différents aspects de la situation des âgées : inégalités économiques, violence, accès aux services sociaux et de santé, intégration à la société, discriminations en fonction de leur orientation sexuelle, leur handicap, leur origine ethnique, leur statut, etc. L'outil, intitulé *Citoyennes à part entière pour toute la vie*, a permis de réaliser plusieurs activités de formation auprès de membres de la FFQ et de groupes alliés.

Si des sections désirent une session de formation particulière, elles peuvent en faire la demande à la FFQ. Pour plus d'informations, voir le [document](#) de 76 pages substantielles.

J.F.

## Deux vidéos sur les femmes âgées



déchaînées luttent pour la paix, la justice sociale et la protection de l'environnement.

Vidéo Femmes, centre de production et distribution de vidéos et de films indépendants réalisés par des femmes, propose une [promotion](#) sur deux films qui sont vendus par l'organisme:

- *Vigilance*, de Lise Bonenfant : grâce à leurs aveux et à la dénonciation, des personnes violentées ont maintenant repris leur vie en main.
- *Les Super mémés*, de Magnus Isacson : Raging Grannies et Mémés

# Sur la place publique

## Une enquête qui brise des mythes sur le vieillissement

Une vaste enquête réalisée auprès de 1 528 membres de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et du Réseau FADOQ apporte un nouvel éclairage sur la santé et les habitudes de vie des personnes âgées.

Selon les [résultats de cette enquête](#), les personnes âgées sont en grande majorité en bonne santé et autonomes. Elles utilisent avec modération les services de santé, consomment relativement peu de médicaments, s'alimentent bien, sont peu nombreuses à fumer et demeurent actives, même à la retraite.

## Émission Mourir dans la dignité

Une table ronde a été tenue par Radio-Canada au Saguenay-Lac St-Jean le 23 novembre 2010. Notre ex-vice-présidente Marthe Vaillancourt y participait. On peut [visionner](#) l'émission sur le site de Radio-Canada.

## Comités milieu de vie au Saguenay-Lac St-Jean

Dans un [article](#) dans Le Quotidien du 30 novembre, Benoît Laprise, représentant régional de l'AQDR, propose la mise en place de comités de milieu de vie dans les résidences pour personnes âgées pour éviter des incidents comme ceux survenus à la villa des Sables de Jonquière.



## Aide domestique et économie sociale

[L'économie sociale en aide domestique : la face cachée de la double tarification des services de santé](#) et [L'économie sociale en aide domestique : un ghetto de pauvreté féminine](#) sont deux articles qui éclairent la problématique de l'aide domestique. Jacques Fournier était interviewé par la journaliste Maude Messier. Ils sont parus sur le site web de l'Aut'Journal, le 26 novembre 2010.

## Services de soutien à domicile

L'association Ex aequo dévoile les [résultats](#) d'une importante enquête sur les services reçus par les personnes ayant une déficience motrice. Selon cette recherche-action, les

services ne permettent pas l'inclusion sociale de ces personnes. Une conférence de presse et un colloque ont eu lieu à ce sujet le 30 novembre 2010.

On peut lire le [rapport](#) de la recherche faite en 2009-2010 ou son [résumé](#), ainsi que le [sondage](#). Aussi, des [témoignages](#) extrêmement éclairants sur l'état des services ont été extraits des six rencontres de groupe.

## Transport 2000 s'inquiète des effets des hausses de tarifs

Transport 2000 Québec accueille avec inquiétude les hausses de tarifs qui s'annoncent dans les réseaux de transport public en 2011. L'association craint que cela ne favorise une plus grande exclusion sociale des ménages à faible revenu. Voir le [communiqué](#).

## Aide juridique

L'AQDR a appuyé la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* dans sa [campagne](#) de lettre au ministre de la Justice pour demander un relèvement des taux d'admissibilité. Une personne seule travaillant au salaire minimum n'est toujours pas admissible à l'aide juridique ! Une personne âgée au revenu minimum n'y a pas accès gratuitement.

Le *Barreau du Québec* a récemment publié une étude [Seuils d'admissibilité à l'aide juridique Une vraie réforme s'impose !](#) et recommande de remédier sans tarder à l'iniquité qui mine le régime d'aide juridique en modifiant les seuils d'admissibilité en fonction du salaire minimum et en optant pour une période de référence mensuelle du revenu du citoyen pour établir son admissibilité à cette aide, comme c'est le cas dans toutes les autres provinces canadiennes.



## Manif contre la taxe de 200 \$ pour la santé

Organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation, contre le budget Bachand, et en particulier contre la taxe uniforme de 200 \$ pour la santé. C'était devant Hydro-Québec, à Montréal. Plus de 1 000 personnes !



Marie-Eve Rancourt,  
porte-parole de la  
Coalition



Nos partenaires de l'Association des  
retraités de l'enseignement du  
Québec (AREQ) étaient présents.

## Formation sur les finances publiques

La *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* a produit un intéressant [outil de formation](#) pour la tournée panquébécoise de formation et de mobilisation sur le budget et les alternatives fiscales. Qu'est-ce que la gauche ? Quelles sont ses valeurs ? Qu'est-ce que la droite ? Quelles sont ses valeurs ?

J.F.

# Pratico-pratique

## Renouvellement du bail dans les résidences privées pour personnes âgées

Par François Genest, conseiller en consommation  
ACEF du Grand-Portage, Rivière-du-Loup

Au Québec, les personnes âgées qui louent une chambre ou un appartement dans une résidence privée ont les mêmes droits et obligations que tout autre locataire.



**Le propriétaire de votre résidence doit respecter certaines règles** s'il veut augmenter le montant du loyer ou modifier les conditions et les services compris dans le bail. Il ne peut pas, tout simplement, distribuer un avis à tous les résidents mentionnant qu'il y aura une augmentation du loyer à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sans préciser le montant de l'augmentation. Il ne peut pas non plus envoyer un avis n'importe quand, par exemple, au début de juin, pour une augmentation débutant le 1<sup>er</sup> juillet.

Prenons un exemple concret : vous résidez dans une résidence privée et vous avez un bail de 12 mois, soit du premier juillet 2010 au 30 juin 2011. Votre loyer est de 1 300 \$ par mois. Le propriétaire veut vous augmenter à 1 350 \$ à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Voici ce qu'il devra faire :

1. Il devra vous aviser **par écrit** qu'il veut modifier le bail, entre 3 mois et 6 mois avant la fin du bail, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011.
2. **Cet avis devra préciser le montant de l'augmentation**, soit 50\$, ou le nouveau montant du loyer, soit 1350\$. (Il pourrait aussi l'indiquer en pourcentage)
3. **Il devra aussi vous indiquer que vous avez 1 mois pour refuser l'augmentation proposée.**

Si vous ne répondez pas, c'est que vous acceptez l'augmentation et que vous n'avez pas l'intention de déménager. Votre bail est renouvelé automatiquement en tenant compte de l'augmentation. **Si vous refusez l'augmentation, vous n'êtes pas obligé de déménager, mais vous devez en aviser le propriétaire dans un délai d'un mois** après avoir reçu l'avis d'augmentation. Vous pouvez aussi décider que vous refusez l'augmentation et que vous allez déménager. Vous devez alors en aviser le propriétaire également. Il est préférable de transmettre votre réponse par écrit.

Quand le propriétaire recevra votre avis de refus de l'augmentation et de votre intention de ne pas déménager, il aura un mois pour s'adresser à la Régie du logement pour lui demander de statuer sur l'augmentation du loyer. La Régie prendra sa décision d'après le Règlement sur les critères de fixation de loyer.



Attention : il pourrait arriver qu'un propriétaire vous demande d'accepter une augmentation même s'il n'a pas respecté les règles expliquées plus haut; par exemple, dans le cas d'un bail de 12 mois, il peut exiger une augmentation du loyer de la prochaine année de location, mais seulement 1 ou 2 mois avant la fin du bail. Il ne respecte pas alors le délai de 3 mois pour vous aviser d'un changement au bail. Vous n'avez pas à accepter cette augmentation et le propriétaire ne peut pas vous mettre dehors, ni vous mettre de la pression pour accepter l'augmentation au complet ou en partie. S'il vous propose d'inscrire l'augmentation au bail, mais de vous la rembourser en chèque ou en argent comptant, vous n'êtes pas obligé d'accepter. L'année suivante, la base sur laquelle sera calculée la future augmentation sera celle inscrite au bail.

En tant que locataire, vous avez des obligations, mais aussi des droits, et le propriétaire doit les respecter.

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez vous adresser à un organisme de défense des droits des personnes âgées, des locataires ou des consommateurs, ou au bureau de la Régie du logement le plus près de chez-vous.

## SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher  
AQDR MRC Abitibi

••• Si vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans et que votre état nécessite un transport ambulancier de votre résidence, d'un lieu public ou d'un accident, il revient à l'établissement d'en assumer les frais, mesure qui ne s'applique cependant que si votre état nécessite **un déplacement sur civière**. Par contre, si vous êtes victime d'un accident domestique, sportif ou d'une maladie subite ou chronique et que vous êtes âgée **de moins de 65 ans**, la responsabilité du paiement de la facture d'un transport ambulancier vous

revient. Enfin, si dans le même contexte, on doit vous transporter entre établissements du réseau de la santé et des services sociaux, la responsabilité de paiement d'un tel transport sera assumée par ces différents établissements.

... Si votre état physique ou psychologique devenait précaire ou difficile et que vous deviez compter sur la présence d'un accompagnateur pour tout traitement, visite ou examen vous pourriez demander à être assisté de cette personne. En fait, vous pouvez être assisté et accompagné de la personne de votre choix pour toute démarche, dans la mesure où les professionnels concernés le permettent, ces derniers étant cependant en droit d'exiger un entretien privé avec l'usager ; dans la mesure où ils respectent ses capacités et ses limites.



... Lorsque vous vous présentez au CLSC, votre situation doit être évaluée selon vos besoins réels et non pas à partir d'un programme existant en cherchant à cadrer celui-ci à partir d'un diagnostic. Votre situation est particulière et vos besoins doivent être évalués en ce sens.

... En aucun cas, le manque de ressources financières ne doit influencer l'évaluation des besoins d'un usager. En d'autres termes, il serait inadéquat qu'un CLSC n'évalue pas les besoins d'un usager en raison de l'insuffisance de son budget à répondre à ces besoins. Toute décision d'un CLSC, refusant la dispensation des services, doit donc s'appuyer sur une évaluation personnalisée des besoins d'un usager et surtout des conséquences découlant d'une telle mesure. En d'autres termes, un CLSC ne peut vous refuser la dispensation de services sans avoir évalué votre demande et être conscient, tout comme vous, des impacts d'un refus de services. S'il ne peut y répondre, il se doit alors de vous référer vers un établissement ou organisme en mesure de vous offrir les services.

... Vous pouvez entreprendre une démarche de plainte envers les services d'un organisme communautaire. Pour ce faire, vous pouvez déposer une plainte écrite et signée au président du conseil d'administration de l'organisme ou directement à l'Agence de santé et de services sociaux de votre région, à l'endroit du commissaire régional.

*Informations tirées du site Internet du [Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes](#) (CAAP) de Chaudière-Appalaches. on trouve sur ce site, en cliquant sur l'onglet CAAP au Québec les coordonnées du CAAP de chacune des régions du Québec.*

... s'amuser à l'hôpital : c'est possible ! et ça devrait être obligatoire (et remboursé par l'assurance-maladie) : une [vidéo](#) réalisée par les résidents d'un hôpital de longue durée en France. À adapter au Québec pour en faire le rap du CHSLD ? Ou le rap des 6 000 en liste d'attente ?

Source : [wat.tv](#), relevé par Anne Falcimaigne



▶ VOIR LA VIDEO



## MON NOM EST ALICE...

Mon nom est Alice et je suis assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste.

Je remarque son diplôme sur le mur, lequel indique son nom complet.

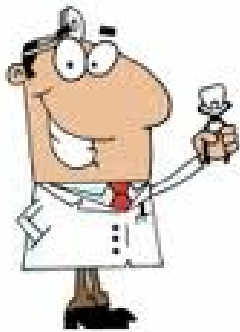
Soudainement, je me souviens d'un garçon grand, beau, aux cheveux foncés avec le même nom qui était dans ma classe trente ans auparavant.

Est-il possible que ce soit le même gars, sur qui j'avais un petit faible secret, qui referait surface ?

De toute façon, après l'avoir vu, j'ai automatiquement enlevé de ma tête toute pensée relative au passé.

Cet homme au crâne dégarni, aux cheveux gris, tout ridé, semblait beaucoup trop vieux pour avoir été un compagnon de classe.

Après qu'il eut examiné mes dents, je lui ai demandé s'il avait étudié à l'école secondaire Parc Morgan.



« Oui, oui », me dit-il avec fierté.

« Quand avez-vous terminé vos études ? », lui demandais-je.

Il répondit : « En 1975. Pourquoi cette question ? »

« Vous étiez dans ma classe ! », que je lui répondis.

Il me regarda de près...

Puis, ce laid, vieux, chauve, ridé, bedonnant, grisonnant, croulant, me demanda :

« Et quelle matière enseigniez-vous ? »

Source : Pierrette Guitard

## DE SARDINE EN PETIT POIS !

Une dame de 80 ans est arrêtée pour vol à l'étalage. Elle se présente devant le juge accompagnée de son mari. Le juge demande :

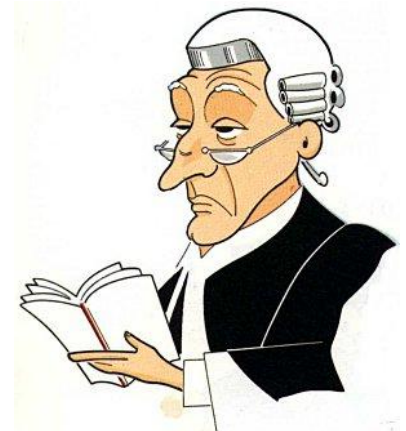
– Qu'avez-vous donc volé madame ?

– Une boîte de sardines, Votre Honneur !

Le juge lui demande la raison de ce vol.

– Parce que j'avais faim !

Le juge lui demande alors combien il y avait de sardines dans la boîte.



– Six... Monsieur le juge !

Et le juge de décréter :

– Dans ce cas, vous ferez six jours de prison !

À ce moment, le mari lève la main et le juge demande :

– Vous voulez ajouter quelque chose, monsieur ?

– Ouais ! Elle a aussi volé une boîte de petits pois qui devait bien en contenir pas loin de mille, Votre Honneur !



*Nous vous souhaitons*

*une bonne et heureuse Année  
2011*

**LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR**

**Rédacteur en chef :** Jacques Fournier

**Correction et mise en page:** Anne Falcimaigne

**Sous la responsabilité du Comité des communications de l'AQDR**

*Ce bulletin est rédigé par et pour les membres et les textes n'engagent que leurs auteurs.*

***Numéro de février 2011  
de La force des s@ges***

**Faites parvenir vos textes avant le 15 janvier à  
[jacques.talbot-fournier@sympatico.ca](mailto:jacques.talbot-fournier@sympatico.ca)**